Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/09/2026 - 6812 - 2011 B 00714 - 533 853 446 - A.J.P. MATERIAUX

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 44 T CHEMIN EMILE ZOLA 97430 LE TAMPON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 3 3 8 5 3 4 4 6 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 462	AG 2 462	
	Fonds commercial	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	300 000	AO	300 000
	Constructions	AP	25 655	AQ 21 230	4 426
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 394	AS 27 395	5 999
	Autres immobilisations corporelles	AT	174 821	AU 155 702	19 119
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	9 250	BI	9 250
	TOTAL (II)	BJ	545 582	BK 206 789	338 793
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	208 044	BU	208 044
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	39 841	BY 72 167	-32 325
	Autres créances (3)	BZ	219 199	CA	219 199
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	66 111	CG	66 111
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	121	CI	121
	TOTAL (III)	CJ	533 316	CK 72 167	461 150
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 078 899	1A 278 956	799 943

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

28/08/2026

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)	DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	344 927
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 457
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	395 284
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	187 297
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	193 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 531
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	404 659
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	799 943

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	404 659
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AB AN

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 411 390	FB	FC	2 411 390
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 411 390	FK	FL	2 411 390
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FP	-72 167
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	2 212
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 341 435
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	1 964 003
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	-53 441
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	190 817
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	6 876
	Salaires et traitements *				FY	158 970
	Cotisations sociales (10)				FZ	6 524
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	16 259
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GI	
	Autres charges (12)				GE	174
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 290 181
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	51 253
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 749
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	2 749
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-2 749
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	48 505

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

		Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH 191
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI -191
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK 7 857
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL 2 341 435
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM 2 300 978
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN 40 457

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	4 637
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
CHARGES URSSAF ANTERIEUR	191	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AN

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	2 462	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	300 000	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM	25 655	KN		KO		
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	34 394	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	22 807	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	147 953	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	8 062	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	538 870	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par misc en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	9 250	IU		IV		
	TOTAL IV	LQ	9 250	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	550 582	ØH		ØJ		

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste (1)		Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	2 462	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	300 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	25 655	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MJ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		TI		MJ	1 000	MK	33 394	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	22 807	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	4 000	MQ	143 953	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 062	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	5 000	NH	533 870	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	9 250	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	9 250	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	5 000	ØL	545 582	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AP AN

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixes au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 462	PF		PG		PH	2 462
TOTAL I		RK	2 462	RM		RN		RO	2 462
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	18 664	PS	2 566	PT		PU	21 230
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 355	QA	4 040	QB	1 000	QC	27 395
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 788	QE	1 502	QF		QG	9 291
	Matériel de transport	QH	134 574	QI	8 039	QJ	4 000	QK	138 613
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 686	QM	113	QN		QO	7 798
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	193 068	QV	16 259	QW	5 000	QX	204 327
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	195 530	OP	16 259	OQ	5 000	OR	206 789

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL		[illegible]				NM		[illegible]				NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

[illegible]	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL AJP MATERIAUX — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	-72 167	6W	72 167
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ	-72 167	UA	72 167
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC	-72 167	UD	72 167
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF	-72 167		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISAC OMPTA

2026S00684

A.J.P. MATERIAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 44T Chemin Emile Zola
97430 LE TAMPON
533853446 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
À 14 heures,

Les associés de la Société A.J.P. MATERIAUX, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, divisé en 900 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean Philippe AMONY, titulaire de 441 parts sociales en pleine propriété,

- Madame Marie Nadège HOARAU, ayant pour nom d'usage AMONY, titulaire de 459 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie Nadège AMONY, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025,

- Le rapport de gestion établi par la gérance.

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 40 456,71 euros de la manière suivante :

AB AN

Bénéfice de l'exercice	40 456.71 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	344 927.22 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	385 383.93 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 385 383,93 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate au vu du rapport spécial que la convention de trésorerie entre la Société et la SCI EMIA ne peut pas être soumise à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'Assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévu à l'article L. 223-19 du Code de commerce, produit néanmoins tous ses effets.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

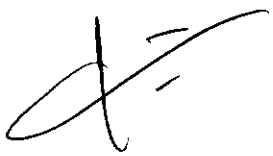
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

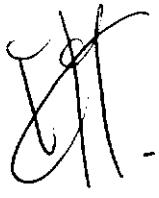
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

Jean Philippe AMONY



Marie Nadège AMONY



A.J.P. MATERIAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 44T Chemin Emile Zola
97430 LE TAMPON
533853446 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31/12/2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2025, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.
Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2025, l'activité de la Société a été la suivante :
le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 411 390 euros contre 2 785 791 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -13,44%.
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 290 181 euros contre 2 788 583 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -17,87%.
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 254 euros contre 78 894 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,03%.
Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 40 456,71 euros contre un bénéfice de 42 755,85 euros pour l'exercice précédent.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Développement de notre activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Principaux risques et incertitudes

Concurrence dans le domaine d'activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 411 390 euros contre 2 785 791 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,44%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -69 955 euros contre 81 687 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -185,64%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 910 562 euros contre 2 231 029 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,36%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 190 817 euros contre 247 131 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,79%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 876 euros contre 2 186 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 214,55%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 158 970 euros contre 206 748 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -23,11%.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 6 524 euros contre 5 327 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,47%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 contre 8 pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,50%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 16 259 euros contre 23 989 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,22%.

Le montant des autres charges s'élève à 174 euros contre 72 173 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,76%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 290 181 euros contre 2 788 583 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,87%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 254 euros contre 78 894 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,03%.

AP AN

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -2 749 euros (-3 137 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 48 505 euros contre 75 757 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,97%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -191 euros contre -24 417 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 99,22%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 7 857 euros contre 8 585 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,48%.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 se solde ainsi par un bénéfice de 40 456,71 euros contre un bénéfice de 42 755,85 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,38%.

Au 31/12/2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 799 943 euros contre 837 484 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4.48%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 40 456,71 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 456,71 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	344 927,22 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	385 383,93 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 385 383,93 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 395 283,93 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

AB AN

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à LE TAMPON,
Le 15/06/2026.

Jean Philippe AMONY
Gérant



Marie Nadège AMONY
Gérante



A.J.P. MATERIAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 44T Chemin Emile Zola
97430 LE TAMPON
533853446 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31/12/2025

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention conclue entre la société et un associé

- Compte courant d'associé de M. AMONY
  Solde à la clôture de l'exercice : 2 303,74 euros.

Nous vous demandons de prendre acte que tous les associés de la Société sont intéressés à la convention suivante et qu'il est impossible de soumettre cette convention à l'approbation de l'Assemblée.

Nous vous précisons que ladite convention produit néanmoins tous ses effets et vous en rappelons ci-après les caractéristiques :

- Associés intéressés : Monsieur AMONY Jean Philippe et Madame AMONY Marie Nadège et la SCI EMIA dont Monsieur AMONY Jean Philippe et Madame AMONY Marie Nadège sont également les gérants

Nature de la convention : Avance de trésorerie à la SCI EMIA
Modalités : montant à la clôture de l'exercice : 57 000 euros

Fait à LE TAMPON,
Le 15/06/2026.

Jean Philippe AMONY
Gérant associé

Marie Nadège AMONY
Gérante associée

A.J.P. MATERIAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 44T Chemin Emile Zola
97430 LE TAMPON
533853446 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 40 456.71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 456,71 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	344 927,22 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	385 383,93 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 385 383,93 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

